



*Projet d'établissement*  
*Pôle petite enfance*  
*26290 Donzère*

*Crèche « Les Petits Lutins » : 5 place Françoise Dolto 26290 Donzère*

 **04.75.98.29.74**

 **creche@donzere.net**

Juin 2025



---

## SOMMAIRE

---

|                                                                                                    |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>I. LE PROJET D'ACCUEIL</b>                                                                      | 6  |
| 1.1. Les différents types d'accueils                                                               | 6  |
| 1.1.1. L'accueil régulier :                                                                        | 6  |
| 1.1.2. L'accueil occasionnel :                                                                     | 6  |
| 1.1.3. L'accueil d'urgence :                                                                       | 6  |
| 1.1.4. L'accueil inclusif : L'enfant porteur de handicap accueilli dans une dynamique spécifique : | 6  |
| 1.2. L'équipe des professionnelles                                                                 | 7  |
| 1.2.1. Les missions dédiées aux professionnelles                                                   | 8  |
| 1.2.3. L'engagement de l'équipe                                                                    | 9  |
| 1.2.4. La formation du personnel                                                                   | 9  |
| <b>II. LE PROJET EDUCATIF</b>                                                                      | 10 |
| 2.1. L'accueil                                                                                     | 10 |
| 2.1.1 L'adaptation                                                                                 | 10 |
| 2.1.2 L'accueil au quotidien                                                                       | 10 |
| 2.1.3 La pédagogie                                                                                 | 11 |
| 2.2. Le soin                                                                                       | 12 |
| 2.2.1 Les soins d'hygiène                                                                          | 12 |
| 2.2.1.2 L'alimentation                                                                             | 14 |
| 2.2.1.2 Le sommeil                                                                                 | 16 |
| 2.3. Les activités proposées                                                                       | 17 |
| 2.3.1. Les activités dirigées et l'éveil artistique et culturelle                                  | 17 |
| 2.3.2. Les temps calmes                                                                            | 18 |
| 2.3.3 L'égalité garçon fille                                                                       | 19 |
| <b>III. LE PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>                                              | 20 |
| 3.1 Le projet social                                                                               | 20 |
| 3.1.1 Présentation de la population de Donzère                                                     | 20 |
| 3.1.2 Le Pôle Petite Enfance et son environnement                                                  | 20 |
| 3.1.3 La participation des familles à la vie de l'établissement                                    | 21 |
| 3.1.4 Les actions du soutien à la parentalité                                                      | 21 |
| 3.1.5 L'aide à l'insertion professionnelle des parents                                             | 21 |
| 3.2 Des petits pas vers le développement durable                                                   | 21 |

|            |                                                |           |
|------------|------------------------------------------------|-----------|
| 3.2.1      | Le recyclage .....                             | 21        |
| 3.2.2      | Le potager .....                               | 22        |
| 3.2.3      | Végétalisation de l'extérieur .....            | 22        |
| <b>IV.</b> | <b>L'EVALUATION</b> .....                      | <b>23</b> |
| 4.1        | L'organisation du planning de la journée ..... | 23        |
| 4.2        | Le planning et l'équipe .....                  | 23        |
| 4.3        | L'analyse de la pratique .....                 | 23        |
| <b>IV.</b> | <b>CONCLUSION</b> .....                        | <b>26</b> |
| <b>V.</b>  | <b>ANNEXES</b> .....                           | <b>27</b> |

*« Il faut tout un village pour élever un enfant »*

*Proverbe africain*

---

### *PREAMBULE*

---

Le projet d'établissement est un outil qui conforte le droit des usagers. Il définit les objectifs en matière de qualité des prestations. Il rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Ce document est un élément de référence pour les usagers et l'équipe. Il n'est pas figé, tout au contraire, il est évolutif en fonction des parties prenantes.

---

## *I. LE PROJET D'ACCUEIL*

---

La structure accueille des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. Cependant, sans être prioritaires, les enfants scolarisés peuvent être accueillis les mercredis et pendant les vacances scolaires jusqu'à 4 ans. Le besoin des familles détermine la durée de l'accueil.

La structure peut accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique suite à une concertation entre les parents, l'équipe, le référent santé accueil inclusif et la directrice.

### **1.1. Les différents types d'accueils**

#### **1.1.1. L'accueil régulier :**

L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un planning constitué de plages horaires réservées à l'avance selon leurs besoins.

L'accueil régulier peut s'effectuer à temps plein ou à temps partiel, formalisé par un contrat, qui définit la fréquence et la durée de l'accueil prévues pour l'année civile. Les demandes d'accueil régulier sont examinées par la commission d'attribution des places.

#### **1.1.2. L'accueil occasionnel :**

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. C'est un accueil d'une durée limitée, ne se renouvelant pas à un rythme prévisible d'avance. L'accueil s'effectue avec une réservation préalable ou en dernière minute si des places restent disponibles. L'enfant est inscrit dans la structure.

#### **1.1.3. L'accueil d'urgence :**

L'accueil est qualifié d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent être anticipés. L'accueil d'urgence permet de répondre à un besoin imprévu et urgent (hospitalisation, accident...)

#### **1.1.4. L'accueil inclusif : L'enfant porteur de handicap accueilli dans une dynamique spécifique :**

Conformément à la loi de 2005 sur le handicap, la crèche facilite l'accès et l'intégration de l'enfant pouvant nécessiter une attention particulière.

L'accueil se déroule selon la procédure décrite précédemment mais un approfondissement de la situation de santé est nécessaire afin d'adapter la technique de soin, la relation. Pour ce faire, des outils individualisés sont mis en place et un PAI est

établi et revu en fonction des besoins et de l'évolution de l'enfant. Les professionnelles de la crèche et des partenaires extérieurs contribuent à cet accueil spécifique pour des actions liées à l'éveil et la socialisation et pas de soin.

**Axe d'intervention concerné :**

Accompagner l'enfant par une offre d'accueil adaptée à son handicap

**Objectifs de l'action :**

- Créer un cadre sécurisant
- Intégrer l'enfant dans la collectivité
- Bien-être de l'enfant
- Apporter de l'aide et de l'écoute aux parents

**Attendus de cette action :**

- L'enfant prend du plaisir
- L'interaction avec les autres enfants accueillis
- L'enfant communique avec les professionnels et les enfants
- Relation de confiance établis avec les parents et l'équipe

**Public(s) ciblé(s) :** l'enfant jusqu'à 6 ans

## 1.2. L'équipe des professionnelles



**Service de direction**

- Une infirmière : responsable du Pôle Petite Enfance
- Une éducatrice de jeunes enfants : Directrice adjointe



**Section bébés**

- 2 auxiliaires de puéricultures
- Une animatrice



**Section moyens/grands**

- 2 auxiliaires de puéricultures
- Une animatrice



**Service technique**

- Un agent technique (cuisine, lingerie, entretien...)



**Les intervenants**

- Musique (Fédération nationale des CMR)
- Lecture (Médiathèque de Donzère)
- Prestataire repas en liaison froide (Plein Sud)
- Prestataire pour l'entretien des locaux

- Intervenant en Analyse de la Pratique (éducateur spécialisé, formation au centre d'études de la Famille de Paris dirigée par Robert Neuburger, master 2 de direction des établissements sociaux)

### 1.2.1. Les missions dédiées aux professionnelles

#### o La directrice du Pôle Petite Enfance

Elle assure des missions administratives, managériales et des missions concernant l'accueil des enfants : animation de l'établissement, organisation des soins et d'hygiène, relation avec les parents, les partenaires extérieurs.

#### **En tant que référente santé :**

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont précisés dans l'article R.2324-39 du Code de L'action Sociale et des Familles et le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Elle accompagne l'équipe dans le domaine de la santé et de l'accueil inclusif. Elle définit et explique les protocoles sanitaires. Elle contribue au repérage des enfants en danger ou à risque. Elle est en lien avec les différents acteurs de la santé et du handicap.

Ses missions se situent autour de 4 niveaux :

- Education et promotion de la santé
- Prévention
- Coordination
- Gestion

#### o L'éducatrice de jeune enfant

Elle s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentiels intellectuelles, affectives, artistiques.

Elle conçoit et met en œuvre les projets pédagogiques et elle coordonne les activités qui leurs sont liées.

L'éducatrice accompagne les parents dans l'éducation de leur enfant.

#### **En tant que directrice adjointe :**

Elle assiste la directrice dans l'exécution de ces tâches. Elle reçoit délégation pour réaliser des actions en lien avec la fonction. Elle remplace la directrice lors de ses absences. La directrice adjointe est garante de l'élaboration et de la mise en place du projet pédagogique.

#### o L'auxiliaire de puériculture

Elle dispense les soins d'hygiène et de confort auprès des enfants accueillis dans le cadre du projet éducatif. Elle veille au bien-être et à la sécurité des enfants. Elle est relation quotidienne avec les parents.

#### ○ L'animatrice petite enfance

En collaboration avec l'éducatrice de jeunes enfants et l'auxiliaire de puériculture, l'animatrice

- Accueille et assure la prise en charge globale de l'enfant de son arrivée jusqu'à son départ dans le respect des règles de sécurité
- Participe activement à l'animation et aux activités d'éveil de l'enfant
- Participe aux tâches d'entretien quotidiennes de l'environnement
- Collabore aux transmissions

#### ○ L'agent technique

En collaboration avec l'éducatrice de jeune enfant, les auxiliaires de puériculture et les animatrices :

- Elle accomplit les tâches d'entretien courantes de l'environnement des enfants
- Elle assure la mise en chauffe des repas en respectant les protocoles et les normes HACCP

#### ○ Les stagiaires ou apprenti (es)

Ils sont accueillis en nombre limité afin de ne pas perturber les enfants et le bon fonctionnement de la structure. Le but est la formation avec un encadrement et un suivi rigoureux.

### 1.2.3. L'engagement de l'équipe

L'équipe garantit l'égalité entre les enfants et les familles et elle porte l'engagement du service public. Les professionnelles s'engagent à respecter le secret professionnel. Certaines informations confiées par les familles, de nature confidentielle, restent préservées garantissant les relations de confiance établies en amont.

### 1.2.4. La formation du personnel

L'analyse de la pratique professionnelle se déroule au rythme d'une fois par mois pour les membres de l'équipe en encadrement auprès des enfants, après la fermeture de la structure. Les séances sont d'une durée de 1 heure 30.

L'animateur des séances n'a pas de lien direct avec la direction.

Ce sont des temps de réflexions et d'échanges autour des situations tout en prenant du recul et d'apporter des réponses adaptées.

Des journées pédagogiques peuvent être organisées avec un intervenant extérieur sur une thématique particulière.

---

## II. LE PROJET EDUCATIF

---

Le projet éducatif positionne l'équipe dans une triangulation parents-enfant-professionnelles. L'enfant reste au cœur du dispositif.

### 2.1. L'accueil

#### 2.1.1 L'adaptation

Avant l'entrée définitive de l'enfant dans la structure, il est important d'organiser une phase d'adaptation.

En premier lieu, la directrice reçoit les parents pour expliquer le fonctionnement et l'organisation liés à l'accueil programmé.

Les parents et une professionnelle de la section, dans laquelle sera accueilli l'enfant, échangent sur les habitudes de vie, sur les rituels, l'alimentation, le développement psycho moteur, sa santé. La professionnelle présente la structure et fait visiter les lieux.

Cette étape permet à l'enfant de prendre ses repères et de se familiariser avec son nouvel environnement.

Une adaptation de 15 jours est préconisée, une période modulée en fonction de l'enfant. Le rythme est défini avec la responsable et l'équipe (les 1ers passages sont de courte durée soit 30 minutes puis progressifs en fonction de l'enfant)

Il est proposé aux parents d'apporter un objet familier (sucette, doudou ...) pour faciliter cette adaptation.

La familiarisation

Afin de se repérer, le hall d'accueil bénéficie d'un affichage constitué d'un organigramme, des photos des enfants par section. Un tableau permet la visibilité du planning des intervenants et des menus de la semaine et les fermetures annuelles de la structure.

#### 2.1.2 L'accueil au quotidien

##### Les repères

Tout d'abord, il est important d'établir des repères de temps et d'espaces sur la journée.

| DEROULEMENT DE LA JOURNEE |                                                                             |                                                                   |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Horaires                  | Section des moyens /grands                                                  | Section des bébés                                                 |
| 8h à 9h                   | Accueil avec activités libres                                               | Accueil                                                           |
| 9h à 10h30                | Chansons de bonjour et activités diverses et variées                        | Mise à la sieste pour les bébés et activités pour les plus grands |
| 10h30 à 11h30             | Passage aux toilettes. Jeux extérieurs si possibles ou activités intérieurs | Changes                                                           |

|               |                                                           |                                                           |
|---------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 11h30         | Temps calme, chansons, lecture ou yoga                    | Installation pour le repas                                |
| 11h45 à 12h30 | Lavage des mains et repas en 2 groupes                    | Repas                                                     |
| 12h30 à 13h   | Changes et installation pour la sieste pour les moyens    | Changes et sieste                                         |
| 13h à 13h30   | Départ et arrivée des enfants accueillis en demi- journée | Départ et arrivée des enfants accueillis en demi- journée |
| 14h à 15h30   | Réveils échelonnés et activités calmes                    | Réveils échelonnés et activités                           |
| 15h30         |                                                           | Gouter                                                    |
| 16h           | Premiers départs et gouter                                | Premiers départs                                          |
| 16h30 à 18h   | Départs échelonnés<br>Fermeture de la structure           | Départs échelonnés                                        |

La structure est donc constituée de 2 sections (section des bébés et la section des moyens/grands). L'atrium est le lieu de passage entre les 2 sections mais c'est aussi un lieu d'activités et d'éveil.

Un coin repas est dédié aux enfants accueillis dans la section des moyens/grands. Une cour est à disposition. Elle est arborée et engazonnée. Elle est constituée d'un parcours de motricité, d'une piste, et d'un potager.

### 2.1.3 La pédagogie

Objectifs pédagogiques :

#### Assurer un accueil sécurisant en respectant l'individualité

L'objectif est d'assurer la sécurité affective de l'enfant, de respecter son rythme, son individualité et sa singularité en tenant compte de son environnement familial.

#### Favoriser sa socialisation

Face au groupe, l'enfant apprend à se positionner, à exprimer ses choix en se positionnant face aux autres enfants en appréhendant la notion de respect et de partage.

#### Assurer la co éducation

Favoriser conjointement les valeurs éducatives des parents en assurant un cadre sécurisé

#### Les transmissions

L'accueil est un moment privilégié où la personne accueillante reçoit les informations concernant l'enfant et aide à accompagner la séparation entre l'enfant et le parent.

La transition entre la maison et la crèche s'effectue dans l'écoute active et avec une relation d'individualisée.

Les informations recueillies seront inscrites sur la feuille de transmissions afin de continuer à prendre soin de l'enfant dans les meilleures conditions possibles. Le professionnel reste disponible, non intrusif pour permettre une séparation en douceur. La verbalisation de ce moment est importante pour que l'enfant comprenne ce qui se passe. Le parent doit prendre le temps de dire « au revoir » à son enfant, avec des rituels de

séparation. Ce temps dédié à l'éloignement permet à l'enfant d'entendre qu'il y aura des retrouvailles.

Les retrouvailles sont également des moments forts dans la relation parent-enfant-professionnel. L'enfant laisse ses copains, ses jeux. Le professionnel fait un retour sur le temps d'accueil de l'enfant. Des échanges ont lieu avec ce petit trio. L'enfant reste au cœur des préoccupations dans un dialogue de co-éducation bienveillante.

## 2.2. Le soin

### 2.2.1 Les soins d'hygiène

#### Les généralités des soins

Tout au long de la journée, l'équipe assure les soins de l'enfant, le change, le lavage de nez, moucher, les pesées mensuelles, les toilettes du visage et des mains, la prise de température...

Avant de débiter le soin, l'enfant est prévenu de ce que l'on va lui faire. La réalisation du soin repose sur le respect de l'enfant, de son corps et de son intimité. Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, une participation active peut lui être demandée. La technique est appliquée afin d'assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant.

#### Les changes

Les couches des enfants sont fournies par la structure. Elles sont changées régulièrement.

Les produits utilisés sont l'eau et le savon liquide doux sur un gant propre passé en machine à laver à 60°C après chaque utilisation.

Les parents sont libres de fournir les couches jetables, du coton, du liniment oléo calcaire, une crème en cas d'irritation du siège. Une bannette individualisée est dédiée à chaque enfant. Les vêtements de rechange et les produits personnels à l'enfant y sont laissés.

Le change de la couche est un moment pendant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées. Les enfants sont sollicités pour monter sur la table de change, pour les plus grands, soulever les fesses pour glisser la couche... La professionnelle adapte le soin en fonction du développement moteur de l'enfant, de ses appréhensions. Les changes sont effectués aussi souvent que nécessaire.

Le soin est un moment de relation intime et privilégié entre l'adulte et l'enfant qui se traduit par le langage, le toucher et le regard. Il implique une relation de confiance entre la professionnelle et l'enfant.

#### L'acquisition de la propreté :

Ce que l'on appelle communément l'acquisition de la propreté est en fait l'acquisition du contrôle des sphincters. Les sphincters sont des muscles permettant d'ouvrir et fermer la vessie et l'anus. Cette acquisition psychomotrice dépend de la maturation neurologique. C'est donc un processus naturel et spontané et non pas un apprentissage. Cette acquisition se produit très naturellement autour de 2ans1/2 -3 ans.

#### L'enfant sent et sait quand il est prêt :

Il doit rester libre et acteur de ce processus. Si l'enfant commence à verbaliser son désir de propreté, s'il se met à enlever sa couche et demande à mettre un slip, cela peut être un des premiers signaux.

Un des signes physiologiques qui montre que l'enfant est apte à acquérir la propreté est le fait de savoir monter et descendre les escaliers seul et debout (sans se tenir).

#### L'accompagnement de l'équipe :

Il est important de respecter le rythme de l'enfant. Les expérimentations mettant en avant ses capacités de mouvements aident l'enfant à être attentif à ses sensations, à mieux se connaître. Les activités motrices l'aident à prendre conscience de son corps.

A l'âge de 2 ans, perdre ses matières fécales peut engendrer une situation d'angoisse et de stress.

Tirer la chasse ou l'eau du bain, peut faire peur. Les activités de transvasement avec tout type (eau, pâtes, semoule...) pour vider et remplir aident à comprendre ce qu'est un contenant.

#### Proposer souvent :

L'équipe parle avec l'enfant au moment du change en lui disant que lorsqu'il le souhaitera, il pourra essayer de s'asseoir sur le pot ou sur les toilettes comme les grands.

Et, pour encourager les enfants à devenir propre, l'équipe propose régulièrement à l'enfant d'aller aux toilettes : à son arrivée, avant le repas, puis avant la sieste... Un enfant pris dans son jeu oublie facilement, mais dans ce cas c'est un petit accident.

L'enfant a aussi le droit à son intimité et lui proposer de le laisser seul assis sur les toilettes fait partie des possibilités offertes à l'enfant sachant qu'il peut appeler quand il a fini.

#### Profiter de l'effet de groupe :

Aller aux toilettes peut devenir ludique car l'équipement est adapté à la taille des enfants. De ce fait, les toilettes sont accessibles, la chasse d'eau est facile à utiliser et tirer sur le papier toilette est très amusant. Après le passage aux toilettes, le lavage des mains est aussi un moment ludique. Les plus jeunes veulent alors imiter les plus grands dans un jeu d'imitation.

L'utilisation de livre pour expliquer, encourager et féliciter est utilisée par l'équipe. La verbalisation est importante.

#### Aider les parents :

La propreté est parfois vécue comme un enjeu majeur pour les parents stressés, au regard de l'entrée à l'école.

L'équipe prend le temps de dédramatiser cette période en expliquant qu'il faut prendre son temps et faire preuve de patience car hormis un souci majeur, tous les enfants finissent par être propre.

### 2.2.1.2 L'alimentation

Le repas est un moment de convivialité, favorisant la socialisation et l'autonomie. C'est un temps d'éveil sensoriel (vue, odeur, goût, toucher)



Section des bébés :

Les repas se prennent dans la section.

Les tout-petits ont une prise de biberon en fonction de leur rythme et de leur besoin. Le biberon est donné avec une professionnelle installée dans un fauteuil d'allaitement, confortablement assise avec le bébé dans les bras. C'est un moment privilégié où des échanges entre le bébé et la professionnelle se font dans le regard, la voix et le toucher.

Le lait est fourni par la famille ainsi que les biberons afin d'optimiser les conditions à la prise du repas.

Si la maman souhaite poursuivre l'allaitement maternel, elle devra suivre un protocole assurant la sécurisation de l'aliment lors du transport et l'identification du lait.

L'alimentation est fournie en fonction de l'âge de l'enfant et en poursuivant les habitudes alimentaires. Une fiche d'introduction alimentaire est complétée au fur et à mesure des aliments introduits à la maison. Au départ de l'introduction alimentaire et afin de répondre aux besoins spécifiques du bébé, des petits pots industriels sont amenés par la famille.

Le biberon laissera la place au repas à la cuillère et au bec verseur pour les boissons en fonction du rythme de l'enfant et des demandes des parents.

Le fournisseur des repas, prestataire extérieur, fournit les repas en liaison froide. L'agent de cuisine de la crèche met en chauffe les gastros en respectant les normes et les procédures HACCP. L'agent mixe les protéines plus ou moins fins en fonction des enfants.

Les petits ayant un tonus suffisant passeront des bras à une installation dans un transat puis à une chaise basse avec tablette ajustée.

Lorsque le petit sera en mesure de tenir sa cuillère, il pourra faire son apprentissage pour amener la cuillère à la bouche en étant accompagné de l'adulte puis ayant acquis l'autonomie nécessaire, il mangera en quasi autonomie. Il utilisera un verre à bec verseur avec anse pour boire seul.

Ensuite, l'enfant sera installé à table sur une chaise adaptée à sa taille pour manger. Les enfants sont assis sur la même table, ensemble. Les bavoirs sont mis et le repas est servi à 11h30. Les enfants mangent à leur rythme avec l'aide de l'adulte. Celui-ci est installé à sa hauteur et à côté de lui. Le repas est annoncé et décrit. Les aliments sont coupés en petits morceaux. L'enfant est invité à goûter mais en aucune manière il n'est forcé. L'enfant sera resservi au besoin. Le repas refusé ne sera pas compensé d'une autre manière.

Le repas terminé, des gants sont distribués pour une petite toilette du visage et des mains avec l'aide de l'adulte mais en incitant à l'autonomie.

Le goûter :

L'installation est la même que pour le repas. Le goûter est servi à 15h30. Si un enfant dort encore, il sera servi individuellement après sa sieste. Les mêmes rituels sont proposés pour la mise en place du bavoir et la petite toilette du visage.

Le goûter est basé sur un laitage, une compote ou un fruit frais et un biscuit ou une tartine de pain.

#### La section des moyens/grands :

Les repas sont pris dans le coin restauration de l'atrium. Trois services y sont dispensés. Avant de passer à table, le lavage des mains fait partie des rituels.

Les enfants les plus jeunes de la section et les enfants donnant des signes de fatigue sont invités au premier service à 11h30. Ils sont assis autour d'une table en demi-lune, à leur hauteur et ils sont assis sur des chaises adaptées à leur taille.

Le second service a lieu à 11h45. Les enfants sont installés sur une deuxième table adaptée à leur hauteur, tout comme les chaises.

Un troisième service est mis en place à 12h selon le nombre d'enfants

La présence d'un adulte par table est requise pour permettre une aide individuelle et un service à l'assiette.

L'adulte est assis à hauteur d'enfants. Les bavoirs sont distribués. Les enfants peuvent les mettre en autonomie pour les plus habiles.

L'assiette est un plateau compartimenté. L'enfant choisit l'ordre dans lequel il mange. Il n'y a pas d'entrée mais un plat principal, du pain et du fromage ou un laitage et un fruit de saison.

Certains fromages sont en petite portion individuelle et si le repas se déguste avec une cuillère, un petit couteau est proposé pour apprendre à tartiner son fromage sur son pain.

L'eau accompagne le repas. Elle est servie dans un bec verseur ou dans un gobelet selon les habitudes de l'enfant.

Les temps de repas sont importants pour l'apprentissage et la mise en bouche implique aussi une mise en mots de la découverte des saveurs, du plaisir, d'encouragements à goûter.

Le but est de solliciter l'appétence. La stimulation de la collectivité peut apporter une aide à certains comportements alimentaires.

Les échanges de convivialité autour du repas, la façon de se tenir à table, de manger au calme, de faire preuve de patience est une partie du travail de socialisation.

Les transmissions aux familles autour des temps de repas et de la prise des repas peuvent apporter de l'aide aux parents.

A la fin du repas, les enfants sont invités à se laver la bouche et les mains grâce à la distribution d'un gant humide. Puis, les enfants sortent de table les uns après les autres pour déposer le bavoir dans la corbeille de linge dédiée à cet effet.

Les menus de la semaine sont affichés à l'entrée de la structure.

Le fournisseur répond au cahier des charges en fournissant des repas avec une partie de produits locaux et bio.

Les régimes alimentaires sont pris en compte. Des repas de substitution sont mis en place pour les régimes sans viande, sans porc dans une logique de mixité culturelle.

Le goûter :

Il est servi à 16h. En fonction des levers échelonnés de la sieste, les enfants viennent rejoindre les camarades autour de la table. Après avoir mis le bavoir, le goûter est proposé avec un laitage (yaourt ou fromage), du pain (du beurre ou confiture), un fruit frais ou une compote...

Le pain proposé est un pain spécial aux céréales. Lorsque les enfants ont effectué un atelier pâtisserie, ils dégustent leur réalisation.

Les anniversaires sont fêtés avec les copains lorsque les familles le souhaitent. Le goûter est alors fourni par les parents de l'enfant. Des jus de fruits et des gâteaux industriels sont alors demandés.

#### 2.2.1.2 Le sommeil

Le sommeil est nécessaire pour le développement de l'enfant. Le temps de sommeil varie selon l'âge de l'individu.

Il est établi que le sommeil est crucial pour de nombreuses fonctions biologiques. C'est un besoin physiologique.

Le sommeil permet le repos du corps. Il interviendrait dans la mise en place de la mémoire à long terme. Il serait un vecteur important pour les apprentissages. L'hormone de croissance est produite pendant cette période et elle permet aux enfants de grandir. L'immunité serait également favorisée pendant cette période.

Pour pouvoir lâcher prise et s'abandonner dans le sommeil, il est nécessaire de se sentir en sécurité.

La structure est pourvue de 2 dortoirs dans la section des bébés et de 3 dortoirs dans la section des moyens/grands.

Chaque enfant possède son lit en fonction de ses habitudes à la maison (berceau), lit à barreaux, couchette)

Les siestes ont lieu avec les volets baissés laissant une légère luminosité pour pouvoir surveiller les enfants.

Doudou et sucette attendent l'enfant dans son lit. La turbulette ou la couverture est fournie par la famille. Chaque fin de semaine, le linge est rendu pour un nettoyage.

Une présence physique accompagne ces temps de repos et des fiches de surveillance de sieste sont remplies par les professionnelles permettant de suivre les enfants.

 Les siestes chez les plus petits :

Les bébés sont couchés en fonction de leur rythme de sommeil et des signes de fatigabilité tout au long de la journée dans un dortoir dédié aux plus petits.

L'enfant est installé dans son berceau avec sa turbulette, son doudou et sa sucette, s'il a lieu. L'enfant est installé calmement et confortablement dans la pénombre. Si le bébé a du mal à s'endormir et selon les rituels de la maison, un bercement ou des caresses rassurantes peuvent accompagner les premiers instants de l'endormissement.

Les enfants sont couchés au rythme d'une sieste le matin et une l'après-midi et puis plus qu'une fois après le repas selon leurs besoins. En grandissant, l'enfant passe du lit berceau au dortoir aménagé de lits à barreaux

Les enfants ne sont pas réveillés par l'adulte considérant que le sommeil est un temps précieux et réparateur.

#### Les siestes dans la section des moyens/ grands :

La section est organisée autour de 3 dortoirs dotés de lits à barreaux, lits cabane ou couchettes. Les enfants sont répartis en fonction de leur autonomie et des plannings d'accueil. Les enfants sont couchés après avoir été changé.

Le troisième dortoir est destiné aux plus grands. Les enfants vont aux toilettes, se lavent les mains, se déshabillent et rejoignent leur dortoir. Ils sont autonomes. Ils s'installent sur leur couchette et se lèvent tranquillement après avoir dormi.

L'adulte est présent physiquement dans les dortoirs pour instaurer le calme, l'apaisement et la quiétude.

Ces rituels sont importants pour rythmer la journée, se sentir sécurisé et mis en confiance.

Pendant le temps de la sieste, l'enfant peut ne pas dormir, néanmoins, il aura bénéficié d'un temps calme pour se ressourcer.

## 2.3. Les activités proposées

### 2.3.1. Les activités dirigées et l'éveil artistique et culturelle

#### Les activités dirigées

Les activités dirigées permettent de développer les compétences motrices, sensorielles, cognitives et langagières.

Elles sont proposées aux enfants par petits groupes, elles sont sans obligation d'y participer. Elles sont programmées par l'équipe et l'éducatrice de jeunes enfants afin d'organiser un suivi pédagogique lié aux objectifs éducatifs.

Ces activités sont proposées sous un regard bienveillant de l'adulte, à tous les enfants avec de petites consignes. Elles s'ajustent à chacun quel que soit le type d'accueil. Pour les enfants en situation de handicap, une prise en charge spécifique peut être mise en place. Le professionnel s'adapte à la situation et à la demande de l'enfant.

Une multitude d'activités est proposée dans le domaine de la psychomotricité avec des propositions de parcours, d'éveil sensoriel en intérieur et en extérieur. La motricité fine est favorisée grâce à des ateliers de pâtisserie, de pâte à modeler, de peinture (au doigt, au pied, au chocolat), de collage (de coton, laine, feuille, gommettes...). L'essentiel est de donner du plaisir à l'enfant.

Une partie des réalisations des enfants de la section des moyens/grands sont rendues en fin de trimestre donnant lieu à un petit livret comportant, les créations des enfants, les recettes de pâtisserie réalisées afin de pouvoir les refaire à la maison, les textes des chansons apprises sur le thème de la période.

Des créations particulières ponctuent l'année pour la fête de Noël, la fête des mères et des pères. A Pâques, une chasse aux œufs est organisée.

Lors des transmissions aux parents, les activités dirigées faites sont précisées et l'implication de l'enfant est détaillée. Ces échanges sont réalisés avec la participation de l'enfant.

Toute activité a pour visée de jouer en apprenant et d'apprendre en jouant, d'élargir son champ d'expérimentation. Refuser de prendre part à une activité n'est pas une action négative, c'est un choix à respecter.

#### Activités libres

Sous le regard bienveillant de l'adulte, l'enfant explore et appréhende son environnement.

#### L'éveil artistique et culturelle

La crèche accueille une intervenante lecture et une musicienne. Elles animent des séances régulièrement adaptées à l'âge des enfants. Le planning est établi en début d'année. Les thèmes abordés sont en lien avec le thème pédagogique de l'année.

La crèche participe aux journées de « la grande lessive ». Le souhait d'entraîner les écoles, le centre de loisirs, le périscolaire, le Relais Petite Enfance, l'Ehpad, le foyer de vie pour personnes porteurs de handicaps a permis de rapprocher les services grâce à une dynamique artistique.

La semaine de la petite enfance implique le service culturel et communication. Des propositions de spectacle et d'activités artistiques permettent aux familles de s'inscrire dans ces ateliers en dehors de la crèche. Le service communication informe les familles des opportunités proposées par le facebook de la ville et par affichage ou flyers

### 2.3.2. Les temps calmes

Le « temps calme » est une phase transitionnelle et privilégiée. A certaines heures souvent rituellement fixées, des activités favorables à l'apaisement, à la passivité et au repos sont instaurées. La lecture, les jeux calmes, des petites séances de relaxation, l'écoute musicale ou sonore sont d'excellents moyens pour faire retomber le surcroît d'énergie. Les corps s'immobilisent, se détendent, les oreilles se tendent et les esprits voguent dans l'imaginaire.

### 2.3.3 L'égalité garçon fille

Les jeux et les activités sont proposés sans différence de genre. L'enfant a accès libre à tous les jeux et à toutes les activités sans orientation.

---

### III. LE PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

---

#### 3.1 Le projet social

##### 3.1.1 Présentation de la population de Donzère<sup>1</sup>

###### Population par grandes tranches d'âges

| Âge             | 2010         | %            | 2015         | %            | 2021         | %            |
|-----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Ensemble</b> | <b>5 343</b> | <b>100,0</b> | <b>5 541</b> | <b>100,0</b> | <b>5 952</b> | <b>100,0</b> |
| 0 à 14 ans      | 1 214        | 22,7         | 1 225        | 22,1         | 1 239        | 20,8         |
| 15 à 29 ans     | 975          | 18,2         | 933          | 16,8         | 979          | 16,4         |
| 30 à 44 ans     | 1 104        | 20,7         | 1 099        | 19,8         | 1 196        | 20,1         |
| 45 à 59 ans     | 1 089        | 20,4         | 1 159        | 20,9         | 1 215        | 20,4         |
| 60 à 74 ans     | 633          | 11,8         | 743          | 13,4         | 891          | 15,0         |
| 75 ans ou plus  | 328          | 6,1          | 382          | 6,9          | 433          | 7,3          |

##### 3.1.2 Le Pôle Petite Enfance et son environnement

En septembre 2015, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de l'Enclos, le Pôle Petite Enfance ouvre ses portes succédant à la halte-garderie « Les Petits Lutins » créée en 1984.

Plus qu'une crèche, le Pôle Petite Enfance regroupe le service crèche et le service Relais Petite Enfance. Cet établissement permet une offre d'accueil diversifier et adapter aux besoins des familles.

Cette localisation permet une proximité avec le Centre Médico-Social (CMS) et de garder sa cohésion sociale et une mixité sociale.

En 2018, une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) est venue compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants.

La commune bénéficie d'équipement comme la médiathèque qui permet les prêts de livres pour le public et aussi pour la crèche. Une collaboration s'est instaurée avec la bibliothécaire. Des lectures sont proposées en fonction des demandes de l'équipe.

Plusieurs écoles maternelles et élémentaires sont présentes sur la commune. La crèche et l'école maternelle d'Aiguebelle a mis en place une passerelle sur 2 matinées en juin afin de familiariser les enfants de la crèche, futurs écoliers de cette école, à futur environnement.

Les services périscolaire et centre de loisirs sont sollicités pour certains projets.

---

<sup>1</sup> Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024

Cet ensemble favorise un soutien à la parentalité et un renforcement du lien social.

### 3.1.3 La participation des familles à la vie de l'établissement

La structure favorise les échanges entre familles. Une coursive est aménagée avec un banc afin que les familles puissent se poser. Une boîte à livre est à disposition. Elle est alimentée par les familles.

Des projets invitent les parents à participer selon leurs envies ou leurs possibilités (Abonnement littéraire, participation à la création de la boîte à livres et de l'hôtel à insectes par exemple, contribution au potager en donnant des graines ou des semis, fournir des matériaux à recycler pour les activités...)

Des réunions de rentrées sont instaurées. Un accompagnement à la sortie à l'école peut être demandée. Des moments conviviaux sont organisés avec des fêtes à Noël, en juin avant la période estivale.

Des affichages sont réalisés afin d'informer et de mobiliser l'attention des parents.

### 3.1.4 Les actions du soutien à la parentalité

Aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale et leur permettre de poursuivre les activités professionnelles, leur vie familiale et sociale.



Objectifs :

- Echanger avec les parents en plus des temps de transmissions quotidiens
- Etablir une relation de confiance entre parents et professionnels
- S'adapter aux besoins ponctuels d'accueil



Moyens :

- Favoriser la communication
- Organiser des temps festifs, des réunions d'informations
- Travailler en relation avec la PMI
- Mise en place de séances d'Analyses des pratiques pour l'équipe

### 3.1.5 L'aide à l'insertion professionnelle des parents

La structure est à l'écoute des parents en recherche d'un emploi ou de formation. La demande d'accueil de leur enfant est sujet à la commission d'attribution des places et aux places disponibles.

Un accueil occasionnel peut-être proposé afin de laisser le parent disponible pour des démarches liées à l'emploi.

## 3.2 Des petits pas vers le développement durable

### 3.2.1 Le recyclage

Les créations des enfants utilisent en partie du matériel à recycler comme des rouleaux d'essuis tout, des boîtes d'œufs, du papier peint, pots de yaourts...

Des dons de vêtements et des jouets sont proposés par les parents à des fins d'utilisation à la crèche.

Des aménagements ont été faits avec des palettes recyclées. Des banquettes ont été réalisées grâce à l'aide de parents.

Une boîte à livre a été réalisée. Elle est nourrie et utilisée au quotidien par les familles.

Des fûts alimentaires recyclés ornent la courive de la crèche. Les peintures décoratives ont été réalisés par les jeunes du centre de loisirs de la commune lors d'un projet partagé.

### 3.2.2 Le potager

Le potager renaît au printemps grâce à l'aide de l'association des Jarres d'Un (jardins familiaux). Un membre de l'association aide les enfants pour les semis et des plantations. Des moyens pour une consommation d'eau raisonnée ont été mis en place avec une réserve d'eau de pluie et la mise en place des oyas autour des plants. Le paillage est pratiqué afin de limiter les arrosages.

Les enfants observent la faune évoluer (insectes, les vers de terre...) et la flore puis déguster (tomates, radis, courgettes, salades, raisins, tisanes et sentir (herbes aromatiques comme la menthe, le thym, la verveine)

### 3.2.3 Végétalisation de l'extérieur

La cour a été enrichi d'un second arbre, un robinier tient compagnie au murier platane sous lequel les enfants profitent de l'ombrage lors des temps de repas l'été ou pendant des temps d'activités posées.

Une cabane ayant un toit en feuillage du robinier s'est installée à sa base.

Un parcours de motricité a été créée en rondins de bois pour le plaisir des aventuriers.

---

## IV. L'EVALUATION

---

### 4.1 L'organisation du planning de la journée

Un planning d'activités est mis en place. La journée est rythmée par des rituels comme la chanson du bonjour vers 9h30, puis passage aux toilettes ou changes lors de ce temps des jeux libres sont proposés. Les sorties dans la cour ont lieu à 10h30 après des activités orientées ou des ateliers selon le thème travaillé sur la période.

Les repas sont à heures fixes ainsi que les siestes et le goûter.

La journée s'articule sur des temps clé, très vite repérés par les enfants ce qui les sécurisent.

Afin de respecter au mieux cette organisation et le rythme des enfants, l'aménagement des espaces de vie est souvent retravaillé durant des réunions inter-section. Des supports sont proposés afin d'aider l'enfant à se repérer dans son quotidien (frise, pictogrammes...).

### 4.2 Le planning et l'équipe

L'équipe est stable. Elle est constituée de professionnelles diplômées (auxiliaires de puériculture, animatrices, éducatrice de jeunes enfants, un agent technique, infirmière référent santé inclusif)

Le planning de base évolue selon les besoins de service (formation de personnel, congés, arrêt maladie, ...) mais en général, le planning bouge peu permettant à chaque membre de l'équipe d'avoir un équilibre de vie.

Les enfants retrouvent donc toujours les référentes de l'encadrement assurant repère et sécurité affective. Il en va de même pour les parents qui identifient et échangent au quotidien avec les mêmes professionnelles. Ils peuvent voir leur enfant évoluer au cours des mois en fonction des transmissions et d'une écoute attentive et bienveillante. Les professionnelles peuvent également proposer des temps d'échanges avec le parent lorsque que le besoin se fait sentir dans une démarche de co-éducation et d'accompagnement à la parentalité.

### 4.3 L'analyse de la pratique

L'analyse de la pratique a été mise en place en 2017. Si la formule a changé ainsi que l'intervenant, les séances ont évolué en fonction des besoins de l'équipe.

Le rythme actuel est d'une séance par mois de septembre à juillet. L'équipe aborde les sujets en fonction des préoccupations du moment. La direction est absente, c'est un espace où la parole est libre. En juillet, un bilan a lieu entre la direction et l'intervenant

| Objectifs éducatifs                                                     | Objectifs pédagogiques                                                                                                    | Critères d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                              | Outils d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Concourir à l'épanouissement de l'enfant dans un environnement sécurisé | Assurer une présence rassurante auprès de l'enfant : familiarisation, séparation, respect du rythme individuel, référente | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens humains sont-ils suffisants ?</li> <li>- Le système de référente convient-il ?</li> <li>- L'adaptation est-elle organisée efficacement ?</li> <li>- La séparation est-elle bien gérée ?</li> </ul>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux d'encadrement est respecté.</li> <li>- L'enfant repère sa référente</li> <li>- La procédure est appliquée</li> <li>- L'enfant retrouve vite ses repères</li> </ul>                                                                                                                  |
|                                                                         | Renforcer l'accueil individualisé et l'accueil spécifique                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant est-il pris en compte dans son individualité ?</li> <li>- L'enfant porteur de handicap a une prise en charge adaptée ?</li> <li>- L'équipe est informée des demandes particulières ?</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien être de l'enfant</li> <li>- L'épanouissement de l'enfant</li> <li>- Mise en place de pictogrammes</li> <li>- Réponse adaptée et aux attentes des parents</li> <li>- Partenariat avec CAMSP, PMI</li> <li>- Le PAI est à jour, à disposition du personnel et connu</li> </ul>           |
|                                                                         | Assurer un environnement sécurisé                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement de l'espace est-il adapté ?</li> <li>- Les jouets et jeux sont-ils vérifiés et nettoyés ?</li> <li>- L'équipe est connue des enfants et des parents ?</li> <li>- La confiance est-elle établie ?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réflexions d'équipe sous la responsabilité de l'EJE</li> <li>- Le protocole est respecté</li> <li>- L'équipe est stable, pas de turn-over</li> <li>- Qualité de l'écoute, des échanges quotidiens avec l'enfant et sa famille</li> </ul>                                                    |
| Accompagner l'enfant vers l'autonomie en respectant son rythme          | Favoriser l'éveil et les expérimentations                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Laisse-t-on la possibilité et le temps à l'enfant de faire seul, de tenter seul ?</li> <li>- La curiosité de l'enfant est-elle valorisée ?</li> <li>- Y a-t-il la place pour des intervenants ?</li> </ul>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La bienveillance et l'encouragement</li> <li>- Taux d'encadrement adapté</li> <li>- Mise en place d'ateliers spécifiques</li> <li>- Intervenantes musique et lecture : le planning est établi et tenu</li> <li>- De nouveaux partenariats sont créés</li> <li>- Soutien de l'EJE</li> </ul> |

|                                                      |                                      |                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accompagner les parents dans leur fonction parentale | Apporter un soutien à la parentalité | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aides avec les familles en difficultés éducatives voire sociales s'établissent ?</li> <li>- Les familles s'impliquent-elles dans la vie de la structure ?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat avec la PMI, CAMSP</li> <li>- Informations Préoccupantes</li> <li>- Nombre de parents participants à la réunion de rentrée, aux festivités</li> <li>- Participation aux projets de la crèche</li> </ul> |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

---

#### *IV. CONCLUSION*

---

Au regard de l'évolution des enfants accueillis et de leur famille depuis les 10 ans de fonctionnement de la crèche, les pratiques de l'équipe ont évolué.

Les moyens mis en œuvre se sont enrichis grâce à l'accueil d'enfants différents et à l'opportunité de travailler avec de nouveaux partenariats.

De multiples activités ont pour but d'acquérir l'autonomie et de permettent aux enfants de se s'épanouir loin des écrans.

Des outils ont pu être utilisés pour tous les enfants dans l'optique de faciliter les repères dans le temps pour apporter un climat et un cadre sécurisé.

Ce cadre est au cœur des préoccupations des professionnelles mais également des parents. Il est donc important de travailler main dans la main dans une logique de co-éducation.

---

## V. ANNEXES

---

### Annexe 1 : textes réglementaires

Le projet d'établissement se réfère à la réglementation en vigueur, à savoir :

- Code de la santé publique : articles R2324-16 et R2324-17, articles R2324-25 à R2324-32 et articles L2324-1 à L2324-4 et notamment articles R2324-29 et articles R2324-40 et 46
- Code de l'action sociale et des familles : articles L214-1 à L214-8
- Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles
- Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant
- Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.
- Arrêté du 8 octobre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement et service d'accueil du jeune enfant.
- Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant.
- Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### Annexe 2 : Charte nationale d'accueil du jeune enfant

## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,  
**j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation  
ou celle de ma famille.**

2

**J'avance à mon propre rythme**  
et je développe toutes mes facultés  
en même temps : pour moi, tout  
est langage, corps, jeu, expérience.  
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps  
et d'espace** pour jouer librement  
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage  
proche et au monde qui s'offre à moi.  
**Je me sens bien accueilli quand  
ma famille est bien accueillie,**  
car mes parents constituent mon  
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance  
en moi, **j'ai besoin de professionnels  
qui encouragent avec bienveillance**  
mon désir d'apprendre, de me socialiser  
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille  
mes sens grâce aux expériences  
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre  
au monde par la richesse des échanges  
interculturels.

6

**Le contact réel avec la nature**  
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me  
valorise pour mes qualités personnelles,**  
en dehors de tout stéréotype. Il en va  
de même pour les professionnels  
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce  
à ces femmes et à ces hommes que  
je construis mon identité.

8

**J'ai besoin d'évoluer dans un  
environnement beau, sain et propice  
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est  
nécessaire que les adultes qui m'entourent  
soient bien traités. **Travailler auprès  
des tout-petits nécessite des temps pour  
réfléchir, se documenter et échanger**  
entre collègues comme avec d'autres  
intervenant·s.

10

**J'ai besoin que les personnes qui  
prennent soin de moi soient bien  
formées** et s'intéressent aux spécificités  
de mon très jeune âge et de ma situation  
d'enfant qui leur est confié par mon  
ou mes parents.



*Cette charte de 10 grands principes s'adresse à l'accueil des jeunes enfants, mais aussi à la famille d'accueil.*